



Les Drôles en Groles

Secrétariat administratif:
10 Bld du Nord 93220 Gagny
Tel: 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport
Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 - 92814 Puteaux
Tél.: 0972720119
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n°: 41789295M/0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tél: 33(0)149313131
Contrat n°: 4000716162/0



NOTICE D'INFORMATION

Villemomble le 6 janvier 2026



WEEK END DE PAQUES DANS LA NIEVRE du samedi 4 au lundi 6 avril 2026 SAXI-BOURDON 58330

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 maximums

Dates : Du samedi 4 au lundi 6 avril 2026

Déplacements : Voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME :

Il s'agit d'un Week end nature orienté sur la pratique de la randonnée avec quelques dénivelés positifs, chaque jour entre 20 et 150m

Rendez-vous **le samedi 4 avril 2026 à 10h30** à Saint Réverien, situé à 262 km, soit environ 3h30. Le RDV sera précisé ultérieurement au chauffeur.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée au Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE: 9319Z - SIRET: 30358816400051

Samedi 4 avril 2026 : Randonnée d'environ 10 km – dénivelé de + 150m et - 150m – carte IGN 2623 SB



En prenant le PR vers la forêt de St Révérien, nous irons jusqu'au site Gallo-romain de Compierre. Puis nous passerons par Champallement et son château, Neuilly et Flassy pour revenir à notre point de départ.

Dimanche 5 avril 2026 – Randonnée d'environ 15 km – dénivelés + 20m – carte IGN 2525 SB



De Gimouille, nous découvrirons le Bec d'Allier, confluence entre l'Allier et la Loire, avec possible observatoire à faune (pour ceux qui le souhaitent prévoir des jumelles).

Lundi 6 avril 2026 – visite guidée de la ville de Nevers : le quartier historique, à la découverte de la ville haute

HÉBERGEMENT :

Gîte les SIMONOTS – Hameau les Simonots – 58330 SAXI-BOURDON

Chambres 4 lits : 1 lit superposé et 2 lits individuels. Salle de bain commune (5 cabines de douche).

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé entre 180 € et 165 € par personne en pension complète selon le nombre de participant.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (hors boisson).
- Les pique-niques du dimanche 4 avril au lundi 6 avril 2026.
- L'accompagnement des randonnées par les animateurs des Drôles en Groles.
- Le ménage
- Les draps
- La visite de Nevers.
- Frais d'établissement des contrats, frais postaux.
- Frais d'immatriculation tourisme.
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

- Les boissons. Le vin à table
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

ATTENTION PREVOIR LE PIQUE NIQUE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026

INSCRIPTIONS :

Une inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation **de 70€** (chèque à l'ordre de l'association) et doit être adressée à Christine ALVAREZ, 25 rue François Mauriac, 93250 Villemomble.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'inscription joint.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée au Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE: 9319Z – SIRET: 30358816400051

PAIEMENTS :

Acompte de 70 € à l'inscription. Date limite **02/02/2026**

Solde du séjour avant le **02/03/2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes d'assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association "les Drôles en Groles" et adressés à Christine ALVAREZ, 25 rue François Mauriac, 93250 Villemomble

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Chaque équipage constitué par les animateurs gèrera la contribution au frais de déplacement
Trajet aller et retour et trajets sur place

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation à plus de 3 mois : 0 % de frais de la réservation de départ
- Annulation comprise entre 2 et 3 mois : 50 % de frais de la réservation de départ
- Annulation comprise entre 1 et 2 mois : 100 % de frais de la réservation de départ
- Annulation compris entre 1 mois et 15 jours : 100 % de frais de la réservation de départ + 50 % du montant de la facture totale
- Annulation dans les 15 jours avant le début du séjour : 100 % de frais de la réservation de départ + 100 % du montant de la facture totale

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

Christine Tel : 06 09 49 40 77

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (***préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents***).

Inscription au séjour dans la Nièvre du samedi 4 au lundi 6 avril 2026

A RENVoyer AVANT 2 février 2026

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Je m'inscris au week-end de Pâques du 4 au 6 avril 2026

VOITURE : OUI NON Nombre de places disponibles :

Acompte de 70€

Signature : Date :

A retourner chez Christine ALVAREZ, 25 rue François Mauriac, 93250 VILLEMOMBLE

Accompagné d'un chèque de 70€ à l'ordre des "Drôles en Groles »